

Qui doit fréquenter l'école?

En Saskatchewan, tous les enfants âgés de 7 à 16 ans doivent fréquenter l'école.

Quels sont les différents types d'école qui existent?

En général, les écoles élémentaires accueillent les élèves de la prématernelle à la 8^e année, tandis que la plupart des écoles secondaires accueillent les élèves de la 9^e à la 12^e année.

Il existe trois types de divisions scolaires en Saskatchewan :

- L'éducation offerte par les [écoles publiques](#) n'est pas basée sur la foi.
- L'éducation offerte par les [écoles séparées](#) est basée sur la foi (en majorité sur la foi catholique romaine).
- L'éducation offerte par les [écoles francophones](#) est destinée aux élèves dont la première langue est le français.

On peut également inscrire son enfant dans une école indépendante ou assurer soi-même son éducation à domicile :

- Certains élèves peuvent fréquenter une [école indépendante \(privée\)](#). La famille doit alors payer des droits de scolarité.
- Une famille peut également choisir d'assurer l'éducation de ses enfants [à domicile](#). Dans ce cas, les enfants doivent être inscrits auprès de la division scolaire locale.

Dans quelle langue mon enfant peut-il ou elle étudier?

- Les écoles offrent l'enseignement principalement en anglais, mais peuvent également offrir un programme d'immersion française de la maternelle à la 12^e année.
- Les programmes d'immersion française sont destinés aux élèves dont la première langue est l'anglais ou une autre langue autre que le français. Le français y est la langue d'enseignement de la plupart des matières.
- Le Conseil des écoles fransaskoises offre l'enseignement en français, sauf pour les cours d'anglais.
- Certaines écoles offrent des cours en ukrainien, espagnol et cri, entre autres. Pour en savoir plus sur ces programmes de langues, veuillez contacter la division scolaire de votre communauté.
- Le [Saskatchewan Organization for Heritage Languages](#) (SOHL) est un organisme provincial regroupant les écoles communautaires offrant des cours en plus de 35 langues patrimoniales, après les heures de classe régulières et pendant les mois d'été.

Est-ce que mon enfant recevra du soutien supplémentaire pendant l'apprentissage de cette nouvelle langue?

Chaque école de la Saskatchewan doit voir à soutenir les élèves nouveaux arrivants qui étudient l'anglais langue additionnelle (ALA). Les élèves suivent les cours réguliers, mais reçoivent en plus du soutien supplémentaire en anglais, selon leurs besoins. Les écoles offrent également du soutien supplémentaire aux élèves dont la langue d'enseignement est le français.

Les élèves âgés de plus de 18 ans et qui ont besoin de soutien supplémentaire en anglais doivent contacter une école secondaire de leur localité ou une institution postsecondaire (p. ex. un [collège régional](#), le [SIAST](#)) pour voir de quels programmes ils pourraient bénéficier.

Comment inscrire mon enfant à l'école?

Les familles peuvent inscrire leur enfant à n'importe quel moment de l'année scolaire. Pour ce faire, elles devront peut-être fournir les documents suivants, traduits en anglais ou en français, à l'administration scolaire :

- extrait de naissance ou autres documents (p. ex. passeport) comme preuve d'identité, de citoyenneté et d'âge;
- carte santé de la Saskatchewan ou un document équivalent;
- traduction officielle (certifiée conforme) du dossier scolaire de l'enfant (p. ex. relevé de notes, de préférence émis par le gouvernement plutôt que par l'école);
- extrait de baptême (souvent nécessaire pour les écoles séparées).

Quels frais devrai-je assumer pour envoyer mon enfant à l'école?

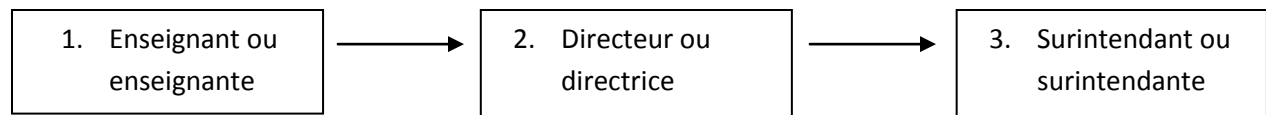
Les citoyens canadiens, les réfugiés, les résidents permanents et les résidents temporaires possédant un permis de travail ne paient pas de frais de scolarité, sauf dans les écoles indépendantes. Les divisions scolaires peuvent faire payer des frais de scolarité à des élèves qui ne sont pas résidents de la Saskatchewan (qui sont par exemple détenteurs d'un visa d'étudiant ou de visiteur, etc.).

L'école peut demander à la famille d'acheter des fournitures scolaires de base pour ses enfants (p. ex. crayons de couleur, cahiers, stylos, ciseaux, classeurs à anneaux, règle, etc.). En général l'école fournit une liste de ce qui est nécessaire pour chaque élève dans chaque classe. La famille peut à l'occasion avoir à payer des frais supplémentaires pour des activités spéciales, des projets de classe, des activités de classe ou des excursions scolaires. Lorsque ces frais doivent être réglés, la famille reçoit en général une lettre de l'enseignant de l'élève, avec des détails (montant, date de versement).

Est-ce que l'école fournira des repas à mon enfant?

Certaines écoles ont en place des programmes alimentaires (p. ex. petit-déjeuner, collation ou repas de midi). La famille devrait demander à la direction ou à l'enseignant si l'école de son enfant a un de ces programmes en place. Si ce type de programme n'est pas disponible, il revient à la famille de donner de quoi manger à l'enfant (petit-déjeuner, repas de midi). On trouvera des renseignements en matière de bons choix alimentaires sur le site Web de [Santé Canada](#). S'il se trouve à l'école des élèves souffrant d'allergies graves à certains aliments, par exemple des noix, l'école demandera à tous les élèves de ne pas en apporter à l'école. La famille devrait informer l'enseignant ou la direction de l'école si son enfant a des allergies alimentaires ou des habitudes alimentaires particulières. La famille peut demander à l'école des renseignements sur sa politique en matière d'alimentation et de nutrition saines.

À qui devrais-je m'adresser à l'école de mon enfant si j'ai des questions?



Qu'est-ce que l'école attend de l'élève?

On s'attend à ce que chaque élève coopère pleinement avec les enseignants, la direction de l'école et les autres membres du personnel. Il revient également à l'élève :

- de fréquenter l'école assidument et de se présenter à l'heure;
- de s'appliquer à ses devoirs et ses études;
- de faire preuve de respect et de coopération.

Qu'est-ce que l'école attend de la famille?

Il est important que la famille communique avec l'enseignant ou l'enseignante de son enfant, lui pose des questions et se tienne informée. Les parents sont encouragés à participer aux activités de l'école et à faire partie du conseil d'école.

Il est utile que la famille partage avec l'enseignant ou l'enseignante de l'enfant des renseignements sur :

- le système éducatif de son pays d'origine ou du pays d'où vient l'enfant;
- le rôle de l'enseignant dans son pays d'origine ou dans le pays d'où vient l'enfant;
- le rôle de la famille dans son pays d'origine ou dans le pays d'où vient l'enfant;
- ce qu'on des élèves dans son pays d'origine ou dans le pays d'où vient l'enfant.

La famille est encouragée à demander des renseignements à l'enseignant de l'élève sur :

- le système éducatif au Canada;
- le rôle de l'enseignant au Canada;
- ce qu'on attend de la famille à l'école;
- la participation des parents au système scolaire
- ce qu'il attend des élèves.

Suggestions utiles

Après avoir inscrit l'élève à l'école, demander à l'école le calendrier scolaire ou le guide de l'élève. Les renseignements sur l'école, les dates et les événements importants s'y trouveront. La famille devrait également demander à la direction ou à l'enseignant les coordonnées de l'école.

Si vous avez de la difficulté à communiquer en anglais ou en français, demandez l'aide de quelqu'un qui peut s'exprimer dans la langue. L'école peut avoir accès à des interprètes ou des traducteurs, qui pourront vous rencontrer et vous aider.

Si votre enfant doit manquer l'école, veuillez contacter son enseignant ou téléphoner à l'école et laisser un message. Les élèves peuvent manquer l'école s'ils sont malades ou s'ils ont un rendez-vous chez le médecin.

Ressources

[Éducation des enfants en Saskatchewan](#)

[Les programmes d'études de la Saskatchewan](#)

[Bonjour](#) et [Bonjour sur Facebook](#) (Services du gouvernement de la Saskatchewan disponibles en français)

[Bonjour Saskatchewan](#) (site plein de ressources, pour les parents et les jeunes)

[Conseil des écoles fransaskoises](#) (site de la division scolaire pour les élèves dont la première langue est le français)

[L'éducation de votre enfant en Saskatchewan – Guide pour les nouveaux arrivants](#)

[Ressources multilingues et ESL de la bibliothèque](#) (site en anglais seulement, mais ressources multilingues)

[Outil de traduction sur Internet](#)

[Association des traducteurs et interprètes de la Saskatchewan](#) (Traduction de documents scolaires officiels)

** Il est également possible d'avoir accès à des services de traduction et d'interprétation par le truchement d'organismes au service des immigrants et d'organismes culturels.*

[Ministry of Education: English as an Additional Language](#) (en anglais seulement)

[Ministry of Education: Immigration and Newcomers to Saskatchewan](#) (en anglais seulement)

[Ministry of Education: Languages and Cultural Diversity](#) (en anglais seulement)

[Pre-Kindergarten and Playschool](#) (en anglais seulement)

[Saskatchewan Immigration-Pre-Kindergarten to Grade 12 information](#) (en anglais seulement)